

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de Septembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 1		08/14
CC Pays Fontenay Vendée		
DEBORDE Bruno	AUCHAY SUR VENDEE	Suppléant
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
PAGEAUD Romain	VELLUIRE SUR VENDEE	Suppléant
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 10 – représentés : 1		11/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés 0		03/10
Total présents :		33
Total représentés :		2
Total présents et représentés :		35/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CTEAU VENDEE AVAL ET LONGEVES – VOLET MARAIS TRAVAUX BOULE D'OR – DELIB N°68/2025

Les travaux débuteront fin septembre pour une durée de 4 mois selon un phasage progressif (d'un pertuis à l'autre) afin de garantir la continuité de l'écoulement. Les commandes de matériaux pour la confection des vannes sont en cours, ainsi que les derniers calages pour optimiser la durée du chantier.

Le retrait des blocs de béton servant de support aux poulies de renvoi, Initialement prévu au marché, est annulé. Cette suppression génère une économie de 21 000 € HT.

Par contre, l'entreprise ETCHART propose un nettoyage complet des maçonneries de l'ouvrage permettant :

- ✚ D'identifier les fissurations ou zones dégradées dans les pertuis (et potentiellement profiter de la mise à sec pour réparer),
- ✚ D'enlever les algues ou végétations présentes dans les pores du béton, ce qui améliore la pérennité à long terme des bétons,

Ce nouveau prix proposé par ETCHART est de 9 850 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ Accepte le prix nouveau proposé par l'entreprise ETCHART pour le nettoyage des maçonneries pour un montant de 9 850 € HT ;
- ✓ Autorise l'intégration de cette prestation dans le marché en cours 2025-IV-08 ;
- ✓ Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires au suivi et à l'exécution du marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER